

L'ATELIER OBJECTIF PHOTO

De la Maison des jeunes et de la Culture de Ste Geneviève des bois

15 rue d'Alembert – 91700 SAINTE-GENEVIEVE DES BOIS
Tel : 01.60.15.26.58 – Fax : 01.60.15.08.00 - Email : contact@lamjc.fr
SIRET : 31194642000024 – URSAFF : 910-230336214001011- code APE : 913E

**CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE 2022
THEME UNIQUE "LES SPORTIFS DU DIMANCHE"**

REGLEMENT

Article 1 : Lieu, date et horaires

L'exposition photographique de l'Atelier "Objectif Photo" de la MJC de Ste Geneviève des bois aura lieu dans la cour du **Donjon, salle Jacques Brel à Sainte-Geneviève-des-Bois.**

Du samedi 30 avril 10H30 au dimanche 8 mai 2013 à 18H00 inclus.

Horaires d'ouverture et de visite :

Lundi, Mardi, Jeudi et vendredi de 14H30 à 18H00

Mercredi, Samedi et dimanche de 10H30 à 12H30 et de 14H30 à 18H30

Article 2 : Catégorie et thème

Une seule catégorie, Noir&Blanc ou Couleur (numérique et argentique)

Thème :

LES SPORTIFS DU DIMANCHE

L'actuelle pandémie de COVID-19 constitue une réalité particulière et inhabituelle. Celle-ci peut affecter les personnes sur le plan physique, mais également sur le plan psychologique. En effet, dans un tel contexte, de nombreuses personnes vivront des réactions de stress, d'anxiété et de déprime. Du coup nous avons réfléchi à un thème qui pourrait nous distraire et nous faire sourire, c'est ainsi qu'est né le thème "**Les Sportifs du Dimanche**".

N'hésitez pas à forcer les traits d'humour, que ce soit chez l'être humain ou le monde animal, que votre scène soit travaillée ou qu'elle soit issue d'une situation amusante dans la rue ou n'importe où, amusez-vous et prenez du plaisir.

Article 3 : Participation

Concours ouvert gratuitement aux membres des photo-clubs adhérents du CDP91.

[Confirmation de la participation avant le mardi 15 Mars 2022.](#)

Chaque photo-club pourra présenter **15 épreuves** maximum. (*Quantité à confirmer selon la participation des clubs*).

[Envoi des bordereaux de participation avant le 12 Avril 2022.](#)

Le club organisateur exposera sur le thème ou sur un autre sujet photographique, mais ne participera pas au concours.

Article 4 : **Tirage, format des épreuves et présentation**

Les photos présentées devront obligatoirement correspondre au thème **de façon évidente et compréhensible**. Le club se réserve le droit de ne pas exposer des photos jugées hors thème ou de qualité insuffisante.

La présentation imposée est de **30x40**, sans verre, avec marie-louise et au format portrait ou paysage. Toute latitude est laissée à l'intérieur de ce format pour la dimension de l'image,

Afin d'éviter tous risques de détérioration ou de casse, **les encadrements sous-verre sont interdits**. Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas de chute et de détérioration de l'épreuve et/ou de l'encadrement.

Les photos devront mentionner obligatoirement au dos du support : **le titre de la photo, le nom du club et les coordonnées du photographe**.

Article 5 : **Accrochage des épreuves**

[Accrochage le vendredi 29 avril 2022 de 14H00 à 19H00](#)

Chaque participation devra être accompagnée des bordereaux récapitulatifs fournis.

Article 6 : **Retrait des épreuves**

Les épreuves exposées pourront être décrochées directement le [dimanche 8 mai 2022](#) à partir de 18h, après la remise des prix.

Article 7 : **Jury**

Un jury sera composé de professionnels ou amateurs reconnus désignés par "Objectif Photo". Le jury sélectionnera 3 photographies dans la catégorie, sa décision sera souveraine et sans appel.

Un vote sera proposé au public qui visitera l'exposition aux heures d'ouverture durant toute la durée de l'exposition.

Article 8 : **Sélection des œuvres exposées**

Les organisateurs pourront éventuellement effectuer une limitation en nombre par club au moment de l'accrochage des œuvres, en fonction de la surface d'accrochage disponible.

Article 9 : **Prix et Récompenses**

Chaque participant ne pourra être primé qu'une seule fois par catégorie.

Les prix du jury et du public ne pourront être cumulés par un même participant.

Les prix seront remis le jour du décrochage le dimanche 26 mai à partir de 18H00.

Pour l'ensemble de l'exposition, le Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois désignera le prix *du coup de cœur du Maire*.

Article 10 : **Réserves légales**

Les auteurs des photographies présentées assurent être en possession des autorisations des personnages représentés, ainsi que des propriétaires d'objets photographiés.

Ces autorisations pourront leur être demandées en cas de litige.

Les organisateurs se réservent le droit, de refuser d'exposer les photographies qu'ils jugeront tendancieuses, ainsi que d'autoriser la publication des œuvres primées, en mentionnant le nom de l'auteur, sans que celui-ci puisse prétendre à une indemnisation ou rétribution (cette publication ne se ferait que dans le cadre d'un intérêt pour l'exposition).

L'exposition pourrait être annulée si un décret préfectoral ou national le demandait (par exemple fermeture administrative pour cause de pandémie).

Article 11 : Acceptation du règlement

Le fait de participer à cette exposition implique l'acceptation sans aucune réserve du présent règlement et dans son intégralité.

Article 12 : Calendrier

- Mardi 15 Mars 2022 au plus tard - Confirmation participation des clubs
- Mardi 12 Avril 2022 au plus tard - Envoi bordereaux de participation
- Vendredi 29 Avril 2022 - Accrochage de 14H00 à 19H00
- Dimanche 8 Mai 2022 - Remise des prix à partir de 17h30
- Dimanche 8 Mai 2022 – Décrochage à partir de 18h00
- Retrait des épreuves non décrochées : Semaine suivante

Les organisateurs

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Claude Florot : photographe1@orange.fr - Mobile 06 16 28 83 70

Michel Gattebois : michel.gattebois@wanadoo.fr - Mobile 06 78 20 05 35